

ÉDITORIAL

On ne naît pas syndicaliste, on le devient...

Parler ou écrire sur la formation syndicale n'est pas une chose si aisée qu'il y paraît. En dehors des informations purement pratiques (comment s'inscrire, à qui la formation est-elle destinée...) et règlementaires, comment inciter les camarades à suivre la formation syndicale ? Plutôt que de tomber dans les grands discours lénifiants, autant parler de mon expérience personnelle en tant qu'adhérent « de base » et de mon propre parcours.

Être militant n'est pas inné, loin de là. Et tous ceux, qui comme moi, sont « tombés dedans » étaient loin de se douter qu'un jour ils pourraient exercer des responsabilités syndicales. On m'aurait dit il y a 10 ans « tu seras secrétaire général d'un syndicat CGT », je ne l'aurais pas cru une seule seconde et pourtant...

Ma première expérience du syndicalisme CGT

est celle du congrès de la CGT-Culture à Superbesse fin 2007. J'ai beaucoup hésité et si ce n'est la forte insistance d'une bonne amie, je ne m'y serais jamais rendu et mon destin aurait sans doute été différent. Mon entrée dans ce nouvel univers ne s'est pas faite de manière fracassante. Comme tout nouveau je m'étais fait discret et je n'ai pas osé une seule fois prendre la parole. J'étais à la fois admiratif, intimidé et... complètement perdu !

Dans les semaines qui suivirent,

j'arrivais à la permanence syndicale, ravi mais pas beaucoup plus à l'aise. Les personnes qui étaient autour de moi parlaient un langage que je ne comprenais qu'à moitié en employant des termes qui m'étaient étrangers avec toutes sortes de sigles bizarres comme CHS, CTP, CAP, CCP, HML... et j'en passe. Prendre la parole en public, plus encore face à l'administration était pour moi totalement contre-nature, j'étais (et je reste) d'une grande timidité. Ma connaissance du CMN était somme toute assez limitée et je ne connaissais pas grand chose du Ministère de la Culture et encore moins de la Fonction Publique. De plus, même avec une certaine conscience politique, j'étais ignorant de ce qu'est la CGT, de son histoire, de ses positions, de ses orientations, de ses idées, de ses structures, de son fonctionnement...

Le problème, c'est qu'il n'existe pas d'école ou de diplôme qui apprenne le syndicalisme ou prépare au militantisme et pour cause ! Être militant - en tout cas à la CGT - n'est pas un métier et encore moins une carrière. Tous les camarades qui exercent de près ou de loin des responsabilités sont des collègues comme vous et moi, qui à la fin de leur mandat, devront réintégrer leur service ou leur établissement.

Bref, il ne me fallu pas longtemps

pour avoir le décodeur et peu à peu j'apprenais, comme on dit, sur le tas. Mais l'expérience, aussi enrichissante soit-elle, ne fait pas tout car pour acquérir la connaissance il faut avoir les bons outils.

Voilà ce qu'est la formation syndicale

: un outil destiné à tous les militants à tous les adhérents. Car la formation syndicale n'est pas un cours magistral mais un lieu de rencontre et d'échange d'expérience. Elle n'est pas destinée à formater les esprits mais à armer les camarades face aux situations qu'ils doivent affronter.

Les stagiaires doivent pouvoir y apporter leurs interrogations et leurs doutes, les partager avec d'autres et, non pas de repartir avec des réponses toutes faites, mais avec des outils permettant d'y répondre soi-même. Susciter les questionnements et les remises en cause, plutôt qu'apporter une connaissance toute théorique, voilà le but de la formation syndicale.

Par ailleurs, quelque soit le niveau d'implication ou l'expérience déjà acquise, il n'est jamais trop tard pour apprendre.

**Alors, qu'attendez-vous ?
Inscrivez vous !**

Thomas Pucci
Secrétaire Général du SNMH-CGT

La formation syndicale c'est quoi ?

Lors du dernier congrès du SNMH-CGT, de nombreux délégués ont exprimé leur souhait de dynamiser la vie syndicale au sein de leur section locale. Au premier plan de la vie syndicale, il y a la formation syndicale.

La formation syndicale est un droit mais surtout une réelle opportunité d'émancipation et d'épanouissement, tant au niveau professionnel que personnel. D'une part, savoir et comprendre comment fonctionne le CMN, le ministère, la société en général, la nature et le sens des décisions de l'administration, le rôle des syndicats, la nature et le sens de leurs propositions, le rôle des élus, les droits des salariés. D'autre part, développer ses compétences par la pratique, rencontrer des collègues de différents monuments

en-dehors du cadre professionnel, mettre en commun ses ressentis et ses expériences, prendre confiance en soi. Enfin, donner du sens au travail et s'enrichir du collectif en y prenant plaisir.

Les circonstances, les disponibilités, les envies ne sont évidemment pas les mêmes, au même moment de la vie, pour toutes et tous. C'est pourquoi à chaque étape, depuis l'adhésion et tout au long de la vie syndicale, il est possible de suivre une formation adaptée à ses attentes, à son rythme, que l'on souhaite simplement rester informé ou devenir militant, siéger dans les instances, prendre des responsabilités au sein de la section locale, régionale, ou au niveau national.

Règlementairement, chaque syndiqué a le droit de s'absenter de son travail pour suivre une formation syndicale, jusqu'à 12 jours par an (Décret n° 84-474 du 15 juin 1984),

Formations syndicales CGT-Culture

Les syndiqués du SNMH-CGT peuvent suivre les formations syndicales organisées par la CGT-Culture, mais aussi par les Unions Locales et les Unions Départementales CGT.

Au sein de la CGT-Culture, la formation syndicale est un lieu de rencontre entre syndiqués du SNMH-CGT au niveau national, mais aussi entre agents des différents syndicats du ministère de la Culture, par exemple les archéologues, les agents des musées, des écoles d'architecture, des Dracs, etc... C'est donc une opportunité de rencontres, de partage des réalités de nos métiers, de nos statuts, de nos établissements respectifs. Nous

avons tous bien plus de choses en commun que de différences. Le jeu de l'administration est de nous diviser, la CGT nous rassemble.

Très loin de la démarche scolaire, chaque stage se déroule en fonction des participants. Chacun apporte sa personnalité, ses questions, propositions, préoccupations, à son rythme. Dès la formation, la CGT redonne du sens au collectif.

Elles se déroulent habituellement à la permanence de la CGT-Culture, au 61, rue de Richelieu à Paris, mais peuvent aussi être organisées en région pour une section locale s'il y a un minimum de 8 participants.

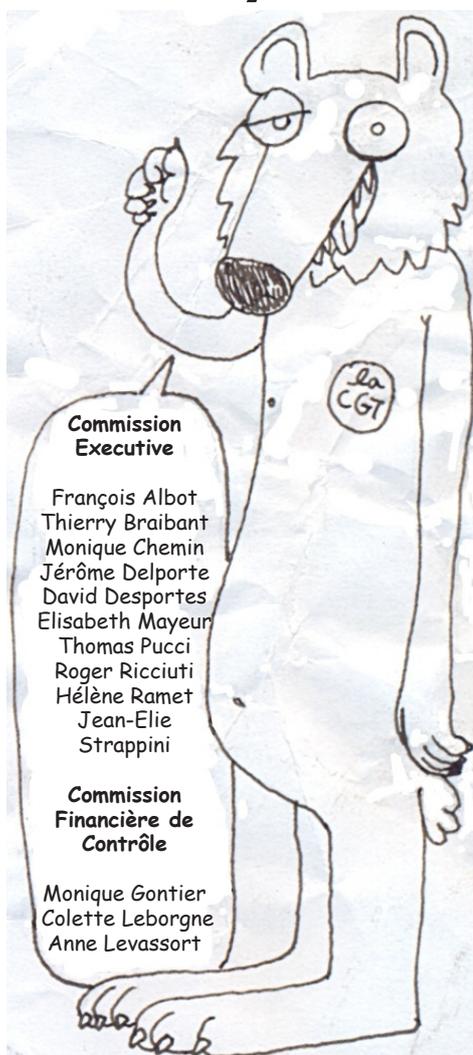
La formation « Accueil des syndiqués » se prête tout particulièrement à une formation organisée localement, même pour les syndiqués de longue date ne l'ayant jamais suivie, elle permet de dynamiser la vie syndicale, de faire un point sur le droit des syndiqués, et plus largement de répondre à toutes les questions et préoccupations amenées par les participants.

La formation syndicale en Union Locale

Une fois suivi le stage « Accueil des nouveaux syndiqués » avec la CGT-Culture, les syndiqués SNMH-CGT peuvent suivre la formation syndicale générale Niveau 1 en Union Locale. Elle est « interprofessionnelle » car on y rencontre des syndiqués CGT de tous les horizons, privé et public, de la localité du lieu de travail. Dans notre cas, c'est l'UL du lieu d'affectation qu'il faut contacter, monument ou siège.

La formation syndicale générale Niveau 1 dure 5 jours. C'est la base de la formation syndicale CGT,

L'ours syndical



le Niveau 1 offre une approche sur la construction des revendications, permet de connaître la CGT et d'offrir des points de repères dans la société. Pour le militant, c'est un socle d'informations, pour l'aider à mieux identifier les obstacles à la satisfaction des revendications.

Le programme de formation varie d'une UL à l'autre.

Pour les UL de Paris, le secrétariat

national a les programmes de formations 2013 et peut vous les transmettre sur demande.

La formation syndicale en Union Départementale

Une fois suivi le Niveau 1 c'est à l'Union Départementale qu'on peut alors suivre les formations, le Niveau 2, la formation de formateur, etc...

Pour connaître le programme de formations et vous inscrire, contactez

directement l'UD de votre lieu de travail.

Fédérations et Confédération

D'autres formations sont accessibles dans les fédérations et à la confédération. Vous trouverez tous les détails sur le site:

<http://www.formationsyndicale.cgt.fr>

Informations pratiques

Pour participer à une formation syndicale CGT-Culture ou pour l'organiser en région, il faut s'inscrire auprès de Christophe Benoit en remplissant ce petit formulaire, il vous confirmera votre inscription et vous en indiquera toutes les modalités.

NOM:

PRENOM:

ADRESSE:

TELEPHONE:

AFFECTATION:

STAGE DEMANDE:

Ces renseignements peuvent être communiqués soit par mail à : christophe.benoit@inrap.fr

Soit par téléphone à la permanence de la CGT-Culture :
01 40 15 51 70

Soit par fax au :
01 40 15 51 77

Pour la formation syndicale en **Union Locale**: contacter directement l'UL de la localité du lieu d'affectation, monument ou siège. Pour la formation syndicale en la formation syndicale en **Union Départementale**: contacter directement l'UD du département du lieu d'affectation, monument ou siège.

Planning des stages CGT-Culture 2013

du 15 au 16 Avril: «élu CGT en CONSEIL D'ADMINISTRATION»

Pour les représentant CGT dans cette instance

du 12 au 14 juin: «COMITÉ TECHNIQUE et CHSCT».

Pour les représentant CGT dans ces instances.

du 17 au 18 juin: «ACCUEIL DES SYNDIQUES»:

Ce stage est conçu pour répondre à toutes les questions que les stagiaires se posent sur l'outil syndical, à quelque niveau que ce soit.

du 19 au 20 juin: «LA COMMUNICATION SYNDICALE»:

communication orale (prise de parole en public), communication écrite (rédiger un tract). comment répondre à nos besoins en communication et en information...

Extrait de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Article 34

Le fonctionnaire en activité a droit :

[...]

Au congé pour formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par an.

La formation ouvrant droit au bénéfice de ce congé et placée sous la responsabilité des organisations syndicales de fonctionnaires représentées au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat peut faire l'objet d'une aide financière de l'Etat ;

[...]

Extrait du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif à l'attribution aux agents de l'Etat du congé pour la formation syndicale

Article 3

La demande de congé doit être faite par écrit au chef de service au moins un mois à l'avance. A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.

Article 4

Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent.

les décisions qui rejettent des demandes de congé de fonctionnaires doivent être communiquées avec leurs motifs à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions.

Article 5

A la fin du stage ou de la session, le centre ou l'institut délivre à chaque agent une attestation constatant l'assiduité. L'intéressé remet cette attestation au chef de service au moment de la reprise des fonctions.

NOUS CONTACTER

Thomas Pucci Secrétaire Général	thomas.pucci@culture.gouv.fr 06 46 32 60 57
Élisabeth Mayeur Secrétaire Générale adjointe	elisabeth.mayeur@culture.gouv.fr 06 46 32 60 58
Jean-Élie Strappini Trésorier	jean-elie.strappini@culture.gouv.fr
Hélène Ramet Secrétaire Nationale	snmh.cgt@gmail.com
Jérôme Delporte Secrétaire National	snmh.cgt@gmail.com

NOUS REJOINDRE



<http://www.facebook.com/snmh.cgt>



<http://www.cgt-culture.fr>



https://twitter.com/SNMH_CGT



snmh.cgt@culture.gouv.fr